Envoyé en préfecture le 11/10/2019
Reçu en préfecture le 11/10/2019
Affiché le 15 OCT. 2019 N°2019/1151
ID : 083-218300424-20191008-DCM2019_124-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **22**
Représentés : **4**

Qui ont pris part à la délibération : **26**

Date de la convocation : **23/09/2019**

Date d'affichage : **1er/10/2019**

de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 08 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit octobre à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD – Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI – Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Marc Etienne LANSADE / Patricia BERENGUIER à Christelle DUVERNET / Sébastien MACREZ à Aimé GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN /

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN -

Il est rappelé que la commune de Cogolin organise au travers du service animation jeunesse durant toutes les vacances scolaires à l'exception de celles de Noël, un accueil pour les enfants résidant à Cogolin et scolarisés de la 6ème jusqu'à la Terminale.

Face à l'évolution du service animation jeunesse (augmentation des effectifs accueillis, dédoublement des accueils, développement du secteur adolescents), il convient de rédiger deux règlements intérieurs distincts pour les vacances scolaires : un pour l'E.A.L Primaires et un pour l'E.A.L Adolescents nommé Centre ados.

Les modifications du règlement intérieur de l'E.A.L Adolescents portent sur la liste des documents à fournir pour l'inscription, les jours et les horaires d'accueil et la nomination de l'E.A.L.

N° 2019/124
MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR – E.A.L ADOLESCENTS VACANCES CENTRE ADOS

Envoyé en préfecture le 11/10/2019
Reçu en préfecture le 11/10/2019
Affiché le 15 OCT. 2019 N° 2019/1151
ID : 083-218300424-20191008-DCM2019_124-DE

CM du 08/10/2019

N° 2019/124

MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR – E.A.L ADOLESCENTS VACANCES CENTRE ADOS

Ces modifications répondent aux attentes des adolescents et permettent d'adapter au mieux la structure durant les vacances. Pour une meilleure visibilité et accroche auprès des jeunes, l'E.A.L Adolescents se nomme Centre Ados.

Les jours et les horaires d'accueil évoluent. A compter des prochaines vacances, les veillées initialement prévues les vendredis pourront se dérouler un autre jour de la semaine. Des activités pourront être proposées durant le week-end selon les possibilités de l'accueil et les projets proposés par les jeunes.

Cette nouvelle organisation permet de bénéficier des évènements organisés durant le week-end et d'étendre les activités proposées.

Les jours et les horaires seront déterminés en fonction des projets retenus.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur E.A.L Adolescents,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A l'UNANIMITE**.

Le Maire,

MAIRIE DE COGOLIN
REPUBLIQUE FRANÇAISE
VAR

Marc Étienne LANSADE